



MANDORA

Règlement COSPLAY ANIMASIA LE HAILLAN 2019

GENERAL

Dans le cadre du festival Animasia le Haillan, l'association Mandora organise un défilé de cosplay ouvert à toutes et tous.

La date du défilé est fixée au Samedi 27 avril 2019 à 18h00.

Le défilé étant ouvert aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations des participants se doivent d'être « tout public ».

Chaque défilé accueille un nombre limité d'inscriptions, défini lors de l'inscription. Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

PARTICIPATION

La participation à ce défilé est gratuite.

La participation au défilé est tributaire de la pré-inscription dûment réalisée sur le net.

La pré-inscription au cosplay se compose du renvoi du formulaire d'inscription au cosplay dûment rempli ainsi que de la bande son.

Les pré-inscriptions sont à renvoyer à l'adresse mail cosplay@mandora.fr avant le 21 avril 2019 inclus.

La validation de cette pré-inscription doit être confirmée par l'organisation Cosplay pour être effective. Vous devez donc recevoir un message dans la semaine qui suit votre pré-inscription.

L'Organisation Cosplay se donne une semaine pour répondre à votre participation. Passé ce délai, si vous n'avez pas reçu de réponse, c'est que votre mail n'a jamais été reçu. N'hésitez pas à vous renseigner et renvoyer votre pré-inscription.

Un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le festival avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du défilé.

Les personnes dont la pré-inscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires indiqués dans les mails de briefing en amont du festival pour transformer leur pré-inscription en inscription.

MODALITE GROUPE

Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un participant sur scène.

Chaque groupe doit désigner un responsable de groupe majeur qui s'engage à fournir à l'organisation Cosplay, les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe (définis dans le formulaire de pré-inscription).

Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Cosplay, sans condition.

Sur place, il devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

COMPORTEMENT ET RESPECT

Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du défilé de cosplay sera immédiatement exclu du festival de façon définitive.

TEMPS ET BANDE SON

Temps défini pour les prestations :

Individuel :1 minute maximum

Duo et Trio : 2 minutes maximum

Groupe à partir de 4 personnes: 3 :00 minutes maximum

Les participants dont les représentations seront accompagnées de fond sonore devront fournir le fichier audio au format MP3 uniquement.

Les fichiers doivent être parfaitement identifiés (avec vos prénoms, noms, celui du groupe ou du personnage incarné, ainsi que le défilé).

L'organisation cosplay se réserve le droit de refuser votre bande-son si celle-ci dépasse le temps défini ou si elle présente des passages inaudibles pour le spectateur. Les sons doivent aussi être équilibrés.

SECURITE SUR SCENE

Les participants ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis,), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors de scène.

Aucune arme ne sera autorisée (armes réelles, rasoirs, couteaux, katana, paintball ou assimilé). Seules les armes construites en carton ou autres matières plastiques non dangereuses seront acceptées. Toute réplique d'arme à feu sera également refusée.

Toute arme considérée comme dangereuse et introduite dans l'enceinte du festival sera définitivement « confisquée ».

Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail cosplay@mandora.fr

DETAILS TECHNIQUES

L'association Mandora met à la disposition des participants des loges pour se changer, sous contrôle lors du défilé. Seule l'équipe de l'association Mandora est habilitée à permettre l'accès aux loges, qui pourront s'effectuer 1 heure à 30 minutes avant le début du défilé.

L'Organisation Cosplay ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des loges.

BRIEFING

Un ordre de passage effectif des prestations (et soumis à modification si besoin) vous sera fourni par mail avant le festival. L'ordre de passage peut être modifié à tout moment sans en avertir les participants.

Après transformation de leur pré-inscription en inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation Cosplay, et ce à l'horaire précisé.

Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay.

Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter sur scène.

Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

SUR PLACE

Vous devrez signer le présent règlement (responsable majeur) ainsi qu'un droit à l'image (permettant la diffusion de photos et vidéos de vous en cosplay) qui permettront de confirmer votre présence. Les mineurs devront fournir une décharge parentale manuscrite et signée.